

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AUTORISATION RECRUTEMENT SAISONNIERS ÉTÉ 2026

Séance du 4 mai 2026
Dûment convoqué le 27 avril

En l'an 2026, le lundi 4 mai à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (30) : J.-P. ASTRUCH, B. AUXACH, P. BATAILLE, M. BATLLO, D. BATLLO-BAUDRY, L. BISSIRIEIX, M. BLANC, M. BLANIC, P. BLANQUE, O. BRETON, P. CAMPS, J.-L. FOUIN, S. GAUMOND, P. GAUX, A. HUG, D. LABRE, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, M. LEBECQ, A. LUNEAU, S. PARASSOLS-BECQ, C. PETRIEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, H. PUIGREDO, M. RIFF, P. RIU, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Suppléante (1) : K. VILLARES.

Absents (2) : G. PEYRE, C. VERDAGUER.

Pouvoirs (3) : P. ESCARO (à M. RIFF), R. LARROZE (à A. LUNEAU), J.-M. LATUTE (à D. BATLLO-BAUDRY).

Secrétaire de séance : Karine VILLARES
Acte n° : CCPC-2026124-70

Rapport

VU le Code de la fonction publique ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 3 ;

VU la délibération du 8 décembre 2014 autorisant le Président à procéder à des recrutements permettant de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou de pouvoir à un remplacement ponctuel ;

CONSIDERANT que pour les besoins des services, en vue de la saison estivale, il est nécessaire de recourir à des emplois occasionnels dits « saisonniers » ;

CONSIDERANT les prévisions de la période estivale notamment pour la bonne gestion du refuge des Camporells, du pôle EJS – crèches, pôle EIB, de la ZAT de Matemale, du service activité de pleine nature :

Pôle Enfance, Jeunesse, Santé, Social – 3 embauches :

- 2 agents d'animation, correspondants au grade d'adjoint d'animation territorial, à compter du 1er juillet 2026 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints d'animation territorial, échelon 1 ;
- 1 agent d'animation, correspondants au grade d'adjoint d'animation territorial, à compter du 1er août 2026 pour une durée de 1 mois et demi, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints d'animation territorial, échelon 1 ;

Pôle Développement / Tourisme – 10 embauches pour la ZAT de Matemale, 5 embauches pour le refuge des Camporells, 4 embauches pour le service activité de pleine nature :

- 7 agents d'accueil polyvalents, correspondants au grade d'adjoint administratif, à compter du 1^{ER} Juillet 2026 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints administratifs territoriaux, échelon 1.

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20260504-CCPC-2026124-70-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

- 1 agent d'accueil polyvalent, correspondant au grade d'adjoint administratif, à compter du 08 juin 2026 pour une durée de 3 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints administratifs territoriaux, échelon 1.
- 1 référent accueil touristique adjoint, correspondant au grade d'adjoint administratif territorial, à compter du 1^{er} juin 2026 pour une durée de 4 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente aux adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe échelon 12.
- 1 maître-nageur BNSSA (agent de surveillance de la zone de baignade du lac de Matemale) correspondant au grade d'opérateurs territoriaux des act. physiques et sportives, à compter du 03 juillet 2026 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux d'opérateurs territoriaux des act. physiques et sportives, échelon 5.
- 4 agents techniques polyvalents correspondant au grade des adjoints techniques territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2026 pour une durée de 6 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1 ou 3.
- 2 aides gardien de refuge correspondant au grade des adjoints techniques, à compter du 1^{er} juillet 2026 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 1 aide gardien de refuge correspondant au grade des ingénieurs territoriaux, à compter du 1^{ER} mai 2026 pour une durée de 6 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux ingénieurs territoriaux, échelon 2.
- 2 aides gardien de refuge correspondant au grade des adjoints techniques, à compter du 1^{er} juin 2026 pour une durée de 4 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.

Pôle EIB – 1 embauche :

- 1 agent technique polyvalent correspondant aux grades des adjoints techniques territoriaux, à compter du 1^{er} juillet 2026 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

D'autoriser le recrutement de 23 embauches saisonnières pour la saison estivale.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(À l'unanimité) :**

D'autoriser le recrutement de 23 embauches saisonnières pour la saison estivale.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Accusé de réception en préfecture 066-246600464-20260504-CCPC-2026124-70-DE Date de réception préfecture : 11/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le :
Transmis en sous-préfecture le
Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20260504-CCPC-2026124-70-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

